

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7282524301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7282524301>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 février 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **16 - CHARENTE**

IMMATRICULATION SOCIETE CIVILE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/02/2022, il a été constitué l'EARL suivante.

Dénomination : COGNAC GAUTHIER

Capital : 7 500 €

Siège social : Villesoubis 16230 JUILLE

Objet : l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural.

Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un

cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même des activités

de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de

matières provenant d'exploitations agricoles.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

En particulier, la société peut notamment :

-aider à l'acquisition de tous éléments d'exploitation

agricole ;
-à bail tous biens ruraux ;
-sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues à l'article ci-après des présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires ;
-directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Sébastien GAUTHIER, demeurant 5 chemin de Châtelut – Villesoubis 16230 JUILLE
Transmission des parts : En cas d'associé unique, celui-ci cède librement tout ou partie de ses parts sociales, sous réserve de respecter la proportion "d'associés exploitants" prévue à l'article ci-dessus et les interdictions prévues au D) du présent article.
Seules les cessions de parts entre associés sont libres. Toute autre cession de parts sociales y compris celle aux conjoints, partenaire d'un pacte civil de solidarité, ascendants, descendants a lieu avec l'agrément de tous les associés.
La société sera immatriculée au RCS d'Angoulême

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

